



Refus de demande ARCE

Par **Andrea197993**, le **15/03/2022** à **14:09**

Bonjour,

En janvier 2022, je souhaite monter une entreprise (conseil et formation en entreprises). Un conseiller Pôle-Emploi m'assure qu'il était possible de percevoir l'ARCE tout en étant en formation AFPR. J'ai ouvert ma SASU (date d'immatriculation 28.02.2022) et date de commencement d'activité le 25.02.2022. Je démarre le stage AFPR le 28.02.2022. Je commence à faire le démarche pour recevoir l'ARCE début mars. Vers le 15 mars je reçois un appel d'un conseiller Pole-Emploi qui m'explique que je devrais rétablir mon Kbis à la date du 02.04.2022 (fin du contrat de la formation) pour recevoir l'ARCE, donc ma démarche ARCE est refusée. Par contre, la greffière (qui ne répond jamais) dans le site me propose uniquement une dissolution de l'entreprise.

Que dois je faire selon vous ?

Merci de votre réponse.